

Vie autonome Canada croit en une société dans laquelle les personnes handicapées participent pleinement à tous les aspects de la vie de leurs communautés en appliquant les principes de la Vie autonome. Ces principes leur donnent les moyens d'explorer leurs options, de prendre des décisions, de courir des risques et de prendre leur vie en main.



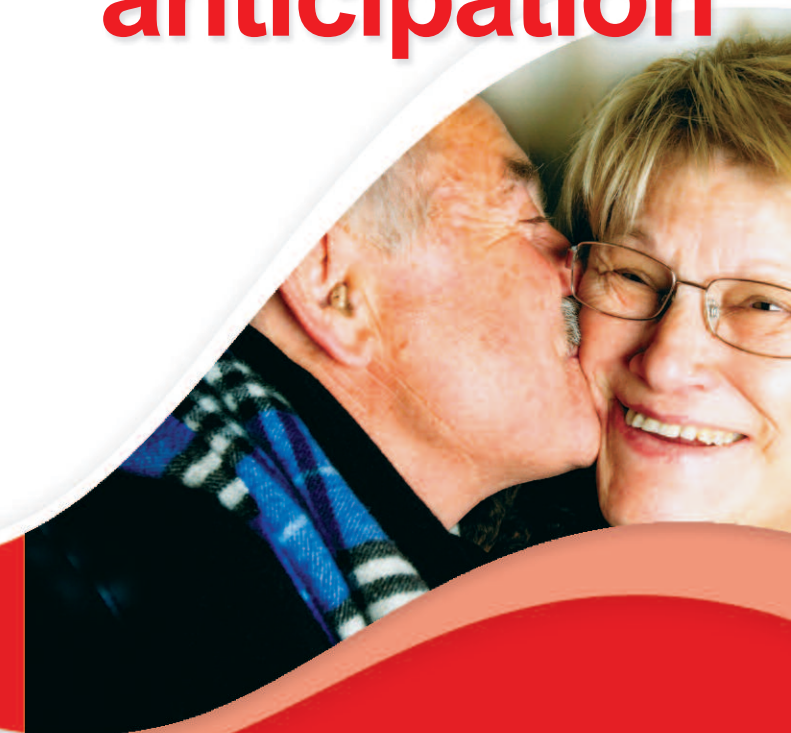
Vie autonome Canada (VA Canada) est une association nationale sans but lucratif de centres de vie autonome (CVA) dirigés par et pour les personnes handicapées qui font la promotion de la VA. Nous assurons un leadership, un soutien et le développement des aptitudes aux personnes handicapées, aux CVA et aux collectivités.



Par l'intermédiaire de nos Centres, nous offrons des programmes et des services à plus d'un quart de million de Canadiennes et de Canadiens handicapés.



Le don par anticipation



Vie autonome Canada
214 chemin de Montréal, bureau 402
Ottawa (Ontario) K1L 8L8

www.vacanada.ca



Donner aujourd'hui et prendre des dispositions pour l'avenir

Une façon de soutenir Vie autonome Canada et les centres de vie autonome

Juin 2008

Le don par anticipation



Il y a **4,4 millions de Canadiens et de Canadiennes** qui vivent avec une forme quelconque de déficience. Le don par anticipation, ou don planifié, permet à **Vie autonome Canada** et aux **centres de vie autonome (CVA)** d'investir dans des programmes et services de base afin de répondre aux besoins actuels et futurs des personnes ayant une déficience. Votre don aidera aussi à établir des CVA dans d'autres communautés afin que tous les Canadiens et Canadiens handicapés et leurs familles puissent bénéficier de nos services et programmes.

Les avantages du don par anticipation

Un don par anticipation est le meilleur don de bienfaisance que vous pouvez faire du point de vue de votre planification financière à long terme. Vous maximisez vos avantages fiscaux et Vie autonome Canada

et les CVA sont les bénéficiaires d'un don considérable. Les étapes à suivre pour transformer un don en espèces traditionnel en don planifié sont simples et nous serions heureux d'en discuter avec vous.

Grâce à votre don par anticipation à Vie autonome Canada ou à un centre de vie autonome (CVA), vous pourrez :

- Veiller à ce que Vie autonome Canada et son réseau de CVA continuent de fournir des services vitaux aux Canadiennes et Canadiens handicapés
- Maximiser vos avantages fiscaux, financiers et en matière de planification successorale
- Augmenter le don que vous êtes en mesure de faire
- Tirer une satisfaction personnelle de votre initiative

Qu'est-ce que le don par anticipation?

Le don par anticipation est un des outils philanthropiques les plus puissants dont vous disposez aujourd'hui. En essence, il consiste à décider d'avance ce qui arrivera à votre succession. Vous pouvez faire un don planifié tout de suite ou prendre aujourd'hui des dispositions pour qu'il soit versé dans l'avenir.

Comment faire un don par anticipation?

Il y a plusieurs moyens de faire un don planifié à Vie autonome Canada ou à votre Centre de vie autonome.

Dons absolus

Les dons faits pour une utilisation immédiate comprennent les dons en espèces et les dons en nature (actions et obligations, biens immeubles, œuvres d'art).

Dons différés

Ce sont des dons qui seront versés dans le futur pour lesquels on prend des dispositions dans le présent :

- Legs par testament
- Dons en nature (actions et titres, REER ou FERR, biens immeubles, œuvres d'art)
- Polices d'assurance vie

Dons sans restrictions

Notre principal but est de maintenir et d'améliorer les programmes et services dont les personnes handicapées bénéficient directement. Un don sans restrictions nous permettra de répondre aux nouveaux besoins de l'organisation en plus d'améliorer et d'étendre des programmes et services vitaux.

Comment va-t-on reconnaître mon don?

Nous promettons de reconnaître votre engagement envers nous et nous serions

heureux de vous renseigner sur notre programme de reconnaissance. Soyez assurés que nous respectons la volonté des personnes désirant conserver l'anonymat.

Contactez-nous aujourd'hui concernant le don planifié

Quelle qu'en soit l'importance, votre don est important pour Vie autonome Canada et son réseau de CVA. En plus de faire en sorte que nous puissions continuer d'assurer l'excellence dans l'application de nos programmes et la prestation de nos services, il aura un impact direct et durable sur les personnes handicapées.

Testaments et legs

Votre don a de l'importance pour nous et Vie autonome Canada et ses CVA seront heureux de répondre à vos questions ou de vous aider à planifier votre testament avec votre notaire ou avocat. Tous les entretiens demeureront strictement confidentiels et ne vous engageront en rien. La rédaction d'un testament est une tâche importante qui exige une planification sérieuse.

Vie autonome Canada vous recommande d'obtenir des conseils de professionnels en droit ou en planification financière ou successorale avant de prendre une décision sur votre don par anticipation.